

Avis proposés

Avis N°1:

Mise en place des tests antigéniques:

La mise en place des tests antigéniques, ne doit pas détourner les infirmières de l'EN de leurs missions au service des élèves sur une période où ces derniers subissent de plein fouet les conséquences d'une crise économique, sociale et sanitaire. Elle se traduit par une augmentation de travail de 20% pour la gestion des passages élèves et de 10% pour la gestion du tracing covid pour l'ARS et la CPAM. Les infirmières de l'éducation nationale ne doivent pas non plus suppléer au manque d'un service de Médecine du Travail.

Le CHSCTA de l'académie de Besançon demande que:

- la participation aux brigades de dépistage soit envisagée sur la base du volontariat et ne soit pas le résultat d'une quelconque pression.
- l'organisation logistique ne soit en aucun cas être portée par les infirmières de l'éducation nationale.
- l'accroissement de la charge de travail motiverait le recrutement d'infirmières

Avis N°2

Ventilation des locaux, qualité de l'air

Un bon renouvellement de l'air dans les locaux prend toute son importance dans le cadre de la pandémie actuelle. Le niveau de CO2 permet d'évaluer par exemple la charge en aérosols dans une pièce. Depuis le 1er janvier 2018 pour les écoles et depuis le 1er janvier 2020 pour les collèges et lycées, le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement a l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur. Pour autant la mise en œuvre de cette obligation n'est pas toujours une réalité dans les établissements de l'académie.

Le CHSCTA de l'académie de Besançon demande à monsieur le Recteur, président du CHSCTA, contacte les collectivités pour que les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette obligation soient effectuées sans délais dans les établissements ou cela n'est pas le cas.